

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
CERSA - Centre d'études et de recherches de  
sciences administratives et politiques

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon - Assas,  
Centre national de la recherche scientifique -  
CNRS

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Stéphane Manson, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

### **Président :**

M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

### **Experts :**

Mme Corinne Delmas, Université Gustave Eiffel - UGE

M. Claude Didry, CNRS - Centre national de la recherche scientifique, Paris

Mme Carole Gallo, université de Lille

Mme Maiténa Poelemans, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA

Mme Sabine Saurugger, Sciences Po Grenoble

## REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

Mme Sandrine Maljean-Dubois, CNRS/INSHS

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques
- Acronyme : CERSA
- Label et numéro : UMR 7106
- Composition de l'équipe de direction : M. Yves Surel, directeur ; Mme Géraldine Aïdan, directrice adjointe

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p\_panels scientifiques de l'unité

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Précurseur et promoteur en France du nouveau champ disciplinaire des sciences administratives à la fin des années 1960, le CERSA n'a cessé, depuis, de développer ses recherches au confluent de plusieurs disciplines : droit administratif et sciences administratives tout d'abord, puis, à compter des années 2000, droit public, science politique et sociologie (plus spécifiquement droit administratif, droit constitutionnel, analyse des politiques publiques, théorie, sociologie et philosophie politiques, politique comparée).

Ses activités de recherches sont, depuis 2018, formellement structurées en deux axes thématiques qui reflètent assez fidèlement ces croisements fertiles : axe 1/Transformation de l'État et de l'action publique ; axe 2/Mutations des normativités. À l'intérieur du cadre ainsi délimité, les objets d'études sont des plus diversifiés. Ils sont relatifs aux effets des nouvelles technologies sur les systèmes politiques, aux institutions administratives et aux politiques publiques (politiques de surveillance ; droit du numérique et du non humain ; blockchain) ; aux transformations de la haute fonction publique, aux acteurs privés de l'action publique, aux politiques agricoles ou encore, à la notion de *process tracing* ou bien aux nouvelles formes de régulation (p.ex. les *nudges*), aux politiques sanitaires et sociales, à l'autisme et au psychisme en droit, au droit international de l'économie.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CERSA a été créé à la fin des années 1960 par des enseignants-chercheurs en droit administratif de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il a été un acteur majeur de l'émergence en France d'une nouvelle discipline : la science administrative. À la faveur de l'arrivée dans l'unité de chercheurs en science politique au tournant des années 2000, le CERSA a élargi ses recherches et objets d'étude aux politiques publiques, analysées par le prisme du droit, de la science politique et de la sociologie. En dernier lieu, une partie des enseignants-chercheurs du pôle langues de l'Université Paris-Panthéon-Assas a rejoint le CERSA. Spécialistes de l'étude des systèmes juridiques et politiques des États anglo-saxons, ces nouveaux membres ont encore enrichi et élargi le spectre des objets étudiés par l'unité.

Le CERSA est hébergé dans des locaux loués par l'Université Paris-Panthéon-Assas au 10, rue Thénard, 75005 Paris. Ces locaux de 280 m<sup>2</sup> comportent : une salle de réunion, une salle de documentation, huit bureaux.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CERSA est intégré à l'Université Paris-Panthéon-Assas, constituée depuis 2022 en établissement public expérimental, associant, outre l'Université, quatre établissements spécialisés dans les domaines de l'information, du numérique et de la communication. Le CERSA envisage le développement d'un certain nombre de dynamiques de recherche au sein de ce réseau, notamment autour des questions en lien avec le numérique.

Par ailleurs, le CERSA est impliqué à titre principal dans le développement d'un programme ERC : BlockchainGov (depuis 2020). Il participe également, à titre plus secondaire, à divers programmes de recherche : à l'ERC Facets (reconnaissance faciale. Université de Turin) ; au labex TEPISIS (haute fonction publique — Université Paris 1) ; au projet IERDJ « les nouvelles frontières du droit rural : Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles » avec l'Université Paris Dauphine et l'Ensat Toulouse.

Le CERSA, par l'intermédiaire de l'une de ses membres, a également supervisé le projet de recherche interdisciplinaire *Lawtisme* (« L'autisme et le droit dans la France contemporaine : enjeux sociaux et politiques de la représentation scientifique des troubles du spectre autistique en droit » — PEPs, CNRS ; 2017-2019).

Le CERSA est par ailleurs candidat au projet ANR Unergy (rapports des gouvernés aux politiques énergétiques), porté par le Centre d'études et de recherches administratives politiques et sociales, unité de recherche de l'université de Lille.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	10
Maîtres de conférences et assimilés	10
Directeurs de recherche et assimilés	1
Chargés de recherche et assimilés	2
Personnels d'appui à la recherche	4
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>27</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	4
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	77
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>	<b>81</b>
<b>Total personnels</b>	<b>108</b>

## RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	20	0	2
CNRS	0	3	2
<b>Total personnels</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

## AVIS GLOBAL

Créé à la fin des années 1960 pour explorer et promouvoir la nouvelle thématique des sciences administratives, le CERSA cultive aujourd'hui, avec talent, un positionnement original dans le paysage académique en inscrivant ses recherches dans une perspective pluridisciplinaire (droit public, science politique, sociologie), comparatiste (droit et systèmes politiques étrangers) et en s'ouvrant à des thématiques relevant de défis sociétaux ou novateurs (droit et politiques des techniques de surveillance des populations ; *blockchain* etc.). En accord avec les actions prioritaires déterminées par son Université de tutelle, le CERSA a développé avec succès la dimension internationale de ses activités, ce qui constitue l'un des faits marquants de la période évaluée.

Le financement annuel de l'unité par ses tutelles est estimé comme d'autant plus satisfaisant qu'il est en augmentation (73 k€) et qu'il est abondé par des ressources sur projets (obtention d'un ERC *BlockchainGov* d'un montant de 284 k€ depuis 2020, autre fait marquant). Le CERSA est une unité mixte de recherche placée sous la double tutelle de l'Université Paris Panthéon-Assas et du CNRS. Toutefois, le nombre de chercheurs CNRS apparaît désormais limité (un directeur de recherche et deux chargés de recherche), ce qui ne compromet nullement le soutien du CNRS, comme l'a souligné la représentante du CNRS présente lors de l'audition. Au-delà, le CERSA ne peut mettre en place une véritable politique de recrutement de ses enseignants-chercheurs au regard des pratiques conduites par l'Université Paris-Panthéon-Assas (aucune prise en compte du profil recherche des candidats maîtres de conférences, ni des besoins des unités de recherche). Le CERSA a pu néanmoins contrecarrer, partiellement au moins, ce handicap par l'obtention d'une chaire de professeur junior « numérique » en janvier 2024. L'absence d'un personnel entièrement consacré à la valorisation des nombreuses activités scientifiques développées par l'unité (en particulier en matière d'édition) est vécue par les membres de l'unité comme un handicap. Le personnel d'appui à la recherche (deux personnels CNRS et deux personnels Université) est déjà sollicité par la recherche de financements (constitution des dossiers de réponse aux appels à projets).

Le rayonnement national et international du CERSA est établi et reconnu par la communauté scientifique en sciences sociales. Il contribue à l'attractivité de l'unité et s'explique notamment par la bonne insertion des membres du CERSA dans les réseaux nationaux et internationaux en langues, droit public et science politique. À ce titre, plusieurs membres du CERSA sont régulièrement invités dans des universités étrangères de renom, tels que l'Université d'Harvard et l'Institut Universitaire européen. En outre, le CERSA accueille chaque année une dizaine de chercheurs étrangers et a intégré des enseignants-chercheurs issus du pôle Langues de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les dimensions modestes de l'unité constituent toutefois un frein pour le développement de projets de grande envergure (type PIA). Le cadre nouveau offert par la transformation récente de l'Université Paris-Panthéon-Assas en établissement public expérimental pourrait ouvrir des perspectives encourageantes de ce point de vue. Outre l'ERC BlockchainGov précité, le CERSA a signé des contrats obtenus sur appel à projets de dimension nationale, notamment le GIP Justice, entre 2018 et 2021.

La production scientifique du CERSA est intense. Au-delà de sa très grande qualité (publications en France et à l'étranger par des éditeurs ou dans des revues de premier rang, dont l'écho est généralement important dans la communauté académique : par ex., PUF, LGDJ, *Rev. Droit et Société*, *Rev. Droit sanitaire et social*, *Rev. française d'administration publique*, *Policy and Society*), elle est marquée par son internationalisation ainsi que par la très large variété des thématiques abordées. Quantitativement, le CERSA peut se prévaloir de quasiment 200 publications, tous supports confondus, dont 45 sont en langue étrangères, parmi lesquelles dix-sept ouvrages en langue anglaise. Toutefois, très hétérogène, elle laisse une impression d'empilement de productions individuelles. Les productions véritablement collectives, fédérant une part importante des membres du CERSA, dans une démarche possiblement interdisciplinaire, ne sont pas suffisamment visibles. Pareil morcellement questionne la cohérence globale de cette production, et au-delà, interroge plus fondamentalement l'identité scientifique actuelle de l'unité.

Les activités du CERSA s'inscrivent et se diffusent dans la société par les interactions de ses membres avec des acteurs du monde non académique (hauts fonctionnaires, administration publique, ONG...), par sa production d'expertise et de connaissances scientifiques à destination des mondes culturel, économique et social (think tanks, média, ministères...) et par les interventions de ses membres auprès du grand public (interventions régulières dans la presse, émissions, chaîne Youtube du laboratoire mise en place en septembre 2021). Ces interactions revêtent toutefois une dimension d'ordre individuel. La visibilité de l'unité elle-même demeure sur ce plan des plus discrètes et mériterait une forme d'institutionnalisation.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

La première recommandation était relative à l'internationalisation de l'unité, estimée insuffisante. La période évaluée révèle sur ce point des efforts importants du CERSA. Les publications en langues étrangères sont désormais portées par une véritable dynamique collective (17 ouvrages et 27 chapitres d'ouvrages en anglais et un ouvrage en italien) ; de nombreux chercheurs du CERSA sont intégrés à des réseaux internationaux (invitations à Harvard, à l'université Humboldt, à l'université de Padoue, à l'Institut universitaire européen) ; enfin, le CERSA accueille jusqu'à une dizaine de chercheurs, postdoctorants et doctorants étrangers par an. La version anglaise du site internet de l'unité n'a cependant pu être développée comme prévu au regard de moyens insuffisants.

La deuxième recommandation concernait la composition du CERSA qui, affectée par la perspective de nombreux départs en retraite, ne disposait pas de la maîtrise de ses recrutements : celui des chercheurs dépendant du CNRS et celui des enseignants-chercheurs des pratiques de l'Université Panthéon-Assas (qui ne tiennent pas compte des besoins des unités de recherche ni du profil recherche des candidats). Au cours de la période évaluée, le CERSA a connu un renouvellement satisfaisant de ses membres enseignants-chercheurs (depuis 2021, un professeur des universités et un maître de conférences en science politique, ainsi que deux maîtres de conférences en droit public ont rejoint l'unité). En revanche, le chercheur CNRS (CR CNRS) qui a quitté l'unité n'a pas été remplacé (un directeur de recherche et deux chargés de recherches demeurent actuellement en poste), ce qui peut apparaître incongru au regard du statut d'unité mixte de recherche du CERSA. Comme le souligne l'unité elle-même, la procédure applicable aux chaires de professeur junior peut lui permettre de maîtriser une (faible) partie de ses recrutements et c'est dans cette perspective qu'elle a obtenu une chaire de professeur junior en numérique en janvier 2024.

La troisième recommandation préconisait un resserrement des thématiques de recherche afin de leur conférer un surcroît de lisibilité et d'éviter l'impression d'une collection ou d'une superposition d'objets essentiellement rattachés à des individualités. Le rapport interrogeait à ce titre l'identité du CERSA dans le paysage de la recherche et son positionnement historique sur la thématique de la science administrative. La période évaluée révèle, à cet égard, la persistance d'une assez forte dispersion des thématiques et objets de recherche, fondamentalement dépendante de la politique de recrutement de l'Université Paris-Panthéon-Assas, comme des contrats de financement de la recherche sur appels à projets. L'unité en est parfaitement consciente. Elle a récemment mis en place de nouveaux leviers (financement et organisation d'une manifestation annuelle susceptible de fédérer le plus grand nombre possible de membres du CERSA) susceptibles de corriger la dispersion constatée. Par ailleurs, peut se poser la question de savoir si la science administrative, telle qu'elle a été conçue dans les années 1960, existe encore sous sa forme initiale. Le CERSA a su, toute en restant fidèle à la pluridisciplinarité qui caractérise la science administrative (droit public et science politique), renouveler son regard sur le fonctionnement de l'État en intégrant de nouvelles problématiques.

## B — DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité cultive un positionnement original en inscrivant ses recherches dans une perspective comparatiste et en s'ouvrant à des thématiques relevant de défis sociétaux ou novateurs (politiques ou techniques de surveillance des populations ; blockchain). Elle s'efforce de s'intégrer dans les priorités d'internationalisation et d'innovation de l'université de tutelle. La très grande diversité des thématiques abordées confine à une hétérogénéité nuisible à la lisibilité des objectifs scientifiques que l'unité s'est assignés.

### Appréciation sur les ressources de l'unité

Le financement annuel de l'unité par ses tutelles est estimé comme d'autant plus satisfaisant qu'il est en augmentation (72 k€). Il est abondé par des ressources sur projet (essentiellement ERC 284 k€). Le nombre de chercheurs CNRS apparaît désormais limité (trois). Le CERSA ne peut mettre en place une véritable politique de recrutement de ses enseignants-chercheurs au regard des pratiques conduites par l'Université Paris-Panthéon-Assas (aucune prise en compte du profil recherche des candidats).

### Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité se conforme aux règles de fonctionnement déterminées par ses deux tutelles. Son fonctionnement interne est fluide et permet une communication aisée entre ses différents membres. Les aspects relatifs à la vie institutionnelle de l'unité ne sont toutefois pas renseignés. Il apparaît, à l'issue de la visite, qu'une réunion plus fréquente des instances (notamment du conseil d'unité actuellement réuni trois fois par an, voire de l'assemblée générale, réunie une fois par an) pourrait contribuer à dynamiser la vie collective de l'unité et renforcer encore son fonctionnement démocratique.

## *1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CERSA poursuit opportunément ses travaux sur les formes de l'action publique dans les sociétés contemporaines en privilégiant deux axes de recherche : « Transformations de l'État et de l'action publique » et « Mutations des normativités », dans une approche qui s'affiche interdisciplinaire et qui en fait sa « marque de fabrique ». L'unité a récemment (2018) élargi son périmètre en s'ouvrant aux systèmes juridiques et politiques des pays anglo-saxons par l'intégration d'une partie des membres du pôle Langues de l'université de tutelle (des travaux de grande qualité ont été conduits sur le thème de la présidence américaine). En inscrivant les recherches dans une perspective comparatiste (notamment au travers de travaux sur les institutions et la vie politique en France et dans d'autres pays occidentaux) et en s'ouvrant à des thématiques relevant de défis sociétaux ou novateurs (politiques ou techniques de surveillance des populations ; blockchain), elle s'inscrit dans les priorités d'internationalisation et d'innovation de l'université de tutelle.

### Points faibles et risques liés au contexte

Les thématiques développées sont multiples et confinent à l'empilement ; elles produisent inmanquablement un « effet catalogue ». En outre, les synergies scientifiques entre les membres de l'unité ne transparaissent pas clairement. La vocation originelle du CERSA, à savoir le rapprochement des savoirs juridiques (essentiellement de droit administratif) et de science politique sur un élément commun de méthode, se dilue, ce qui interroge sur le point de savoir si la science administrative reflète encore l'identité scientifique de l'unité (même si ses membres demeurent majoritairement des juristes). En témoigne le faible nombre d'enseignants-chercheurs spécialistes à la fois de droit administratif et de science administrative (hors professeurs émérites).

## *2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose de dotations annuelles de deux tutelles en constante augmentation pour l'Université Paris-Panthéon-Assas et variable pour le CNRS (pour un total de 73 k€ en 2022). Rajouté aux ressources propres issues en particulier de l'obtention d'un projet ERC (*BlockchainGov.*), le CERSA présente un budget de 284 k€ pour l'année 2022. L'essentiel de ces crédits est utilisé de manière cohérente pour des manifestations, des missions, y compris pour les doctorants, ainsi que pour alimenter le fonds documentaire. Enfin une partie du budget annuel (5 k€) est utilisé sous la forme de co-financement dans le cadre d'appels à projets. Au niveau du personnel, l'unité compte avec une équipe solide composée d'un agent de soutien à la recherche, d'une documentaliste, d'une gestionnaire et d'une secrétaire ce qui pour une équipe de cette taille est satisfaisant. Les nouveaux arrivants dans l'unité ont pu bénéficier des conditions matérielles favorables du CERSA (bureau,

matériel informatique). Les 280 m<sup>2</sup> de bureaux, salle de documentation et salle de réunion constituent une superficie satisfaisante pour une équipe de cette taille.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'absence d'un personnel (en particulier en matière d'édition) entièrement consacré à la valorisation des nombreuses activités scientifiques développées par l'unité pourrait constituer un handicap au développement de la recherche. Les personnels d'appui à la recherche actuellement en poste consacrent l'essentiel de leur temps de travail à la recherche de financements en répondant à des appels à projets.

Le nombre de chercheurs CNRS (un directeur de recherche et deux chargés de recherche) rattachés au CERSA apparaît limité, au regard du statut d'UMR conféré à l'unité.

L'unité ne dispose d'aucune maîtrise ni d'aucune influence sur le recrutement des maîtres de conférences qui pourraient le cas échéant lui être rattachés (l'Université Paris-Panthéon-Assas ne tenant aucun compte du profil recherche des candidats).

Sur décision de l'Université Paris-Panthéon-Assas, le CERSA sera conduit dans les prochains mois à quitter ses locaux actuels, spacieux et appréciés, pour intégrer ceux du centre Panthéon, de dimension et de praticité possiblement plus réduites. Identifiable aussi par son implantation rue Thénard, le CERSA y perd un peu de son identité topographique auprès de la communauté scientifique.

Les capacités d'accueil pour les doctorants paraissent à ce jour très limitées (une vingtaine de places en documentation pour quelque 80 doctorants). Il conviendrait de veiller au moins à leur maintien et d'envisager éventuellement leur développement lors du déménagement annoncé, de façon à renforcer la cohésion de l'unité.

*3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité indique respecter les consignes données par les tutelles respectives. Le personnel administratif bénéficie d'une journée de télétravail.

### Points faibles et risques liés au contexte

En dépit d'appels à la vigilance de la part de la direction de l'unité, les tutelles ont jusqu'ici négligé par trop la progression de carrière des personnels d'appui à la recherche (certains agents sont en poste au CERSA depuis une vingtaine d'années) dont le mérite et l'engagement sont pourtant reconnus.

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Le rayonnement national et international du CERSA est réel et a permis de contribuer à son attractivité auprès de la communauté scientifique. La bonne insertion des membres de l'unité dans les réseaux nationaux et internationaux de sciences administrative et politique y contribue également. La taille modeste de l'unité constitue toutefois un frein pour développer des projets de grande envergure (type PIA). Le cadre nouveau offert par la création d'un expe autour de l'Université Paris-Panthéon-Assas ouvre des perspectives encourageantes de ce point de vue.

*1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*

*2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'attractivité du CERSA tient d'abord à son histoire et à l'originalité de ses thématiques et objets de recherche dans le paysage scientifique. L'expertise des membres du CERSA est reconnue, comme en témoigne les contrats obtenus sur appel à projets émanant d'institutions européennes (projets ERC *Blockchain* et *Regenerative ICOs*), nationales (GIP *Justice, Lawtisme* de la MSH, *Creative Commons* du ministère de la Culture, *Asiles* du Défenseur des droits, *QPC* du Conseil constitutionnel).

L'unité dispose de quatre personnels administratifs : une secrétaire, une gestionnaire, une aide à la recherche et une documentaliste. Il est possible que les autres supports (informatique, ingénieur d'études qui pourraient contribuer à la création des bases données et du développement des logiciels) se situent au niveau de l'Université Paris-Panthéon-Assas dans son ensemble.

Les membres bénéficient d'un appui et d'un accompagnement jugés satisfaisants.

Un accompagnement spécifique des doctorants, distinct des comités individuels de suivi de thèse qui existent déjà, est pour sa part envisagé (avec la mise en place de référents) afin de faciliter leur insertion professionnelle. Le rayonnement scientifique du CERSA est réel et se réalise, sur la période évaluée, par son insertion dans des réseaux de recherche de référence, nationaux comme internationaux (l'ERC très dynamique et visible d'une jeune enseignante-chercheuse), mais également par les invitations de ses membres (e.g. Berkman Center for Internet & Society de l'Université de Harvard ; Robert Schuman Center for Advanced Studies de l'Institut universitaire européen ; Institut alter Halstein de l'Université Humboldt), ainsi que par l'accueil de chercheurs invités de renom. Certains membres du CERSA occupent des fonctions de responsabilité au sein d'instances nationales (CNRS, CNU), sont présents au sein de sociétés savantes et exercent des responsabilités éditoriales dans des revues de premier rang (p. ex. la *Revue Française de Science Politique*).

L'internationalisation de la recherche par la publication en langue étrangère a été accrue sur la période évaluée.

Le CERSA offre un environnement de travail de qualité à ses membres en termes de financements (déplacements...), de bureaux et d'achat d'équipement informatique. S'ajoute l'existence d'une petite bibliothèque qui, bien qu'elle soit dotée d'un nombre limité de places (15), est particulièrement appréciée par les doctorants rencontrés, cela particulièrement en l'absence de bureaux qui leur seraient spécifiquement consacrés.

#### Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Les objets de recherche du CERSA sont si variés qu'ils viennent diluer quelque peu l'identité scientifique de l'unité. Ses membres interviennent ou collaborent dans de très nombreux domaines du droit, de la science administrative et de la science politique, ce qui ne rend pas aisée l'identification scientifique de l'unité. Si des collaborations individuelles existent, dont certaines sont particulièrement prestigieuses, les résultats de ces collaborations (hormis l'équipe ERC et pour certains membres pris individuellement) ne sont pas très visibles dans l'espace européen de la recherche.

Le renouvellement des membres statutaires de l'unité (en dehors des professeurs invités accueillis) pâtit de la politique de recrutement mise en place par l'Université Paris-Panthéon-Assas, fondée sur les critères de l'excellence des candidats et des besoins d'enseignement, à l'exclusion de toute prise en considération de la politique scientifique des unités de recherche de l'établissement. L'attractivité de l'unité peut s'en trouver contrariée.

La capacité du CERSA à répondre, en tant que porteur principal, à certains types d'appels à projets (ceux financés par les programmes d'investissement d'avenir, PIA ; projets financés par l'Agence nationale de la recherche, projets européens structurants de type H2020), est encore faible et sans doute contrariée par le manque de moyens administratifs suffisants, illustrée par le fait que le projet ERC est majoritairement géré par la PI elle-même. Une plus grande inscription dans cet espace sera très bénéfique pour la formation des doctorants à déposer et à gérer ce type de projets.

Pour ce qui est de l'environnement de travail (bureaux, espaces de travail, bibliothèque), le déménagement précité est source d'incertitude quant à la préservation de sa qualité. Il peut toutefois également constituer une occasion pour repenser les espaces de travail et de convivialité (notamment ceux susceptibles désormais d'accueillir les doctorants, nombreux au sein de l'unité, mais dont seule une minorité — un quart environ — est amenée à venir régulièrement dans les locaux de l'unité).

Enfin, l'accompagnement évoqué visant à faciliter l'insertion professionnelle des docteurs et des doctorants est encore largement à l'état de projet ou d'expérimentation. Il sera sans doute à préciser et à concrétiser de la

manière la plus efficace possible, tout en veillant qu'il ne soit pas redondant avec des dispositifs déjà existants, au niveau notamment de l'École Doctorale.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CERSA est intense. Au-delà de sa très grande qualité (publications par des éditeurs et des revues de premier rang, particulièrement reconnues dans la communauté académique), elle est marquée par sa forte internationalisation ainsi que par la très large variété des thématiques abordées. Néanmoins, elle laisse une impression d'empilement des productions individuelles. Les productions véritablement collectives, fédérant une part importante des membres du CERSA, semblent avoir été omises dans le bilan, mais certaines ont été mentionnées lors de la visite du comité.

- 1/ *La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ *La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ *La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Avec près de 40 ouvrages et directions d'ouvrage ou de numéro de revue, dont seize en noms propres, qui font une place importante aux langues étrangères, dix-sept en anglais et un en italien, la production de l'unité se caractérise, au vu de la place des ouvrages en SHS, par une très forte intensité. Cette très forte intensité se retrouve avec 75 articles, dont 26 en anglais et un en espagnol, dans des revues à comité de lecture et 76 chapitres d'ouvrage, dont 27 en anglais et deux en italien. Cet état des lieux montre, d'entrée de jeu, la dynamique d'internationalisation lisible dans la bibliographie du CERSA.

Les publications des chercheurs du CERSA se retrouvent dans des revues de premier plan, au sein des champs structurants pour sa recherche. Le parti pris de se centrer sur des articles de revue, dans le portfolio, permet de mettre en évidence la centralité et l'internationalisation des supports de publication, mais aussi la pluridisciplinarité que porte aujourd'hui le CERSA.

Il est à noter, sur le terrain des transformations de l'État, une ouverture sur des dimensions émergentes suscitant des débats importants dans l'opinion publique, comme sur la question de la *blockchain* au regard de ses effets sur la législation et la confiance dans les institutions, et les développements sur la surveillance assistée par le numérique. L'article publié dans *Policy et Society* permet ainsi de mettre au jour le caractère problématique des rapports entre légalité et *blockchain*. Une telle approche accompagne, dans la première thématique, un intérêt marqué pour les institutions établies (le Parlement, la haute fonction publique), et des approfondissements significatifs que l'on retrouve dans un article publié dans *Parliamentary Affairs* sur les commissions du Sénat par un des membres de l'unité. Un autre article publié dans *Politique Européenne* documente une dynamique endogène de justification du lobbying en France, parallèlement aux avancées européennes en la matière. Un autre membre du CERSA développe une analyse de la modernisation du système juridictionnel britannique, en s'interrogeant sur la dimension austéritaire de réformes censées assurer un accès plus large de la justice aux justiciables, dans un article publié par la revue *Droit & Société*. Ces investigations empiriques se prolongent par une ouverture sur les dimensions de théorie et de philosophie du politique et un ancrage dans une dynamique méthodologique marquante pour la science politique, le *process tracing*, dont la portée est bien mise en évidence au regard de thématiques plus établies comme la sociohistoire du politique ou la sociologie politique des crises, dans un autre article publié dans *La Revue Française de Science Politique*.

Dans la thématique portant sur les normativités, le niveau très important des productions dans le domaine des politiques et de la protection sociales conforte l'unité dans un champ où elle est très reconnue. Un article montre en ce sens la capacité de la *Revue de Droit Sanitaire et Social* à saisir la portée de la crise du covid, à travers un numéro spécial qui documente la redécouverte de l'État providence par les pouvoirs publics. On notera une ouverture sur le terrain de l'autisme, dans une dimension droit et médecine, à travers un article de l'un des membres du CERSA. Le droit administratif demeure un terrain marquant de l'unité, avec une ouverture très

stimulante sur une perspective comparative et transnationale. Cette dynamique transnationale fait notamment écho à un article publié dans la *Revue Française d'Administration Publique* sur l'internationalisation des cabinets ministériels comme illustration d'une internationalisation plus large de la haute fonction publique en France. Sensible aux finalités de la science ouverte, l'unité a mis en place un accompagnement de ses membres vers l'usage de la plateforme HAL. Par ailleurs, elle entretient des contacts réguliers avec l'officier de protection des données de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

#### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Au-delà de sa grande qualité et de son rayonnement indéniable dans le champ des sciences humaines et sociales, la production scientifique de l'unité demeure très largement marquée par une impression d'empilement des productions individuelles de ses membres. Les productions véritablement collectives, fédérant une part importante des membres du CERSA, dans une démarche possiblement interdisciplinaire, ne sont pas visibles. C'est le cas notamment du «GAPJA» (grands arrêts politiques de la jurisprudence administrative), qui a agrégé un nombre important d'administrativistes témoignant ainsi du rayonnement de l'unité sur le versant «science administrative». Pareil morcellement questionne la cohérence globale de cette production, et au-delà, interroge l'identité scientifique actuelle de l'unité, alors que la promotion comme l'exploration du champ disciplinaire des sciences administratives — qui ont historiquement marqué le CERSA — ne semble manifester plus à l'agenda même si certaines publications maintiennent un niveau élevé sur ce terrain. Cette impression de morcellement suggère notamment le besoin de nourrir plus systématiquement la relation entre les travaux de science politique et les analyses relevant de la science administrative.

Le document d'auto-évaluation ne renvoie à aucun dispositif de sensibilisation et/ou de formation des membres de l'unité aux exigences de l'intégrité scientifique.

Il est à noter que la liste des publications communiquée initialement à l'Hcéres paraissait incomplète, comme le donnait à penser l'absence de nombreuses références. Des éléments complémentaires ont permis de combler cette lacune avant la réunion avec le comité.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le CERSA entretient des interactions avec des acteurs du monde non académique (administration publique, ONG...), produit de l'expertise et des connaissances scientifiques à destination des mondes culturel, administratif, économique et social (think tanks, média, ministères...). Ses membres interviennent dans les media et leurs travaux sont diffusés par une chaîne Youtube du laboratoire depuis septembre 2021. Ces interactions revêtent une dimension d'ordre individuel. La visibilité de l'unité demeure sur ce plan des plus discrètes et mériterait une forme d'institutionnalisation.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité participe à des événements avec des acteurs du monde économique, social et politique : colloque avec l'association des juristes franco-britannique, participation au colloque du 11 mars 2021 organisé par l'Association des journalistes écrivains pour la nature et l'écologie (JNE), intervention le 3 décembre 2021 à la Maison de l'Amérique Latine, du 14 décembre 2022 au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), colloque du 22 avril 2022 organisé par le Conseil d'État et colloque du 22 octobre 2021 organisé par le Sénat, participations à des colloques organisés par la Fondation *Res Publica*. Plusieurs membres participent activement à des ONG ou sont appelés par des associations à faire état de leurs recherches (Fondation Agnès B., association Psy 12). Le CERSA est présent dans les médias et l'espace public : une chaîne Youtube a été créée en 2021, donnant accès à des présentations vidéos sur ses thématiques de

recherche (<https://www.youtube.com/channel/UCrEFZKAiHlqVHa6uGkZYZYw>) ; des présentations ont été faites sur France Culture (31 janvier 2023), sur Arte et dans des revues non académiques (n° 353 magazine Sciences humaines, décembre 2022).

### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Si les membres du laboratoire ont su développer des liens de partenariats dans plusieurs secteurs d'activité, la question du financement des recherches (recherches collectives, poids des thèses financées et des financements sur dispositif cifre, un seul étant évoqué à ce dernier titre) n'est guère précisée.

Des initiatives individuelles (auprès de think tanks, ministères, médias) sont évoquées, et non des initiatives collectives (équipes, laboratoire) qui mériteraient sans doute d'être renforcées dans le cadre d'une intégration plus grande des membres.

Le partage des connaissances passe beaucoup par les liens et interventions réalisés par certains membres auprès de médias, dont France Culture. Ces interventions, qui sont mentionnées à plusieurs reprises (références 2 et 3), constituent un atout et une force incontestables. Elles peuvent aussi comporter des risques (confusion des genres, dimension chronophage de certaines activités individuelles d'animation et de production dans une grande chaîne de radio, dimension fortement individualisée de ces activités).

L'audience, la pérennité et les enjeux des initiatives collectives restent par ailleurs à confirmer et à conforter dans l'avenir, notamment l'alimentation de la chaîne Youtube, créée en contexte de crise sanitaire, avec une mise en ligne en 2021 d'un colloque et de courts entretiens avec des chercheurs. Néanmoins, l'audience n'est pas précisée et le rapport indique la mise en ligne à la rentrée 2023 de trois vidéos non encore accessibles.

Enfin, l'investissement du laboratoire et de ses membres pourrait sans doute être encore renforcé, non seulement en pérennisant ce type de d'initiative, mais aussi en diversifiant les activités collectives de valorisation et de diffusion des recherches de l'unité, notamment par des activités de CSTI non mentionnées ici (telle que la participation aux fêtes de la science, etc.).

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Créée dans les années 1960 dans un contexte d'essor, en France, de la science administrative que cette unité a largement contribué à structurer, l'unité a depuis été confrontée à une reconfiguration, avec l'arrivée de nouveaux chercheurs et l'élargissement de son champ disciplinaire à l'action publique dans les sociétés contemporaines dans une perspective interdisciplinaire. Cette reconfiguration au début des années 2000 s'est prolongée par la constitution, en 2018, de deux axes, respectivement sur les « transformations de l'État et de l'action publique » et sur les « Mutations des normativités ». D'une grande diversité, les travaux s'inscrivent toujours dans les champs traditionnels du CERSA (sociologie du droit public, analyse de l'action publique, sociologie des élites, droit public, droit social, etc.) tout en saisissant, de manière très convaincante, des thématiques nouvelles (blockchain, réformes néo-managériales, nouvelles formes de régulation, etc.).

Cette ouverture a, en même temps, contribué à une certaine dilution de la cohérence initialement centrée sur la science administrative. L'ouverture a été nécessaire et souhaité par les tutelles, d'autant plus que les recherches alimentent la qualité d'enseignement des membres au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas. L'unité ne fera probablement pas l'économie, dans un proche avenir, d'une réflexion approfondie sur l'organisation formelle de sa production scientifique. Sans reniement des thématiques fondamentales liées à l'étude des systèmes juridiques et politiques, des lignes de force possiblement structurantes se dessinent en effet autour des rapports que le droit et les sciences sociales entretiennent avec les transitions (numériques, techniques, scientifiques, politiques).

Alors même que l'unité bénéficie aujourd'hui d'un rayonnement international, une plus grande insertion dans des réseaux de recherche et de publications internationales de haut niveau serait toutefois souhaitable de manière générale, pour éviter l'effet de loupe sur quelques membres publiant profusément.

L'unité poursuit donc ses activités dans la trajectoire qu'elle s'est fixée, à la fois en confortant son assise dans les thématiques dites « historiques », mais également en s'ouvrant à d'autres thèmes de recherches s'adaptant ainsi au recrutement de nouveaux membres. Elle entend poursuivre dans cette voie, à juste titre, en concentrant ses efforts autour de trois objectifs : l'intégration des membres autour d'un projet fédérateur ; le recrutement de nouveaux membres, et en particulier de chercheurs du CNRS, ainsi que de professeurs juniors, enfin, la recherche de financements afin de pérenniser les projets actuels.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Il est recommandé à l'unité de réunir plus fréquemment le conseil de laboratoire, ou tout autre organe institué dans un format élargi, et de prévoir un surcroît d'occasions de rencontres et d'échanges afin de permettre à l'ensemble de ses membres de s'impliquer davantage dans la vie collective et d'épauler plus explicitement la direction de l'unité dans l'exercice de ses fonctions.

Il est conseillé à l'unité dans son ensemble et plus précisément à la direction du CERSA de continuer à appeler l'attention des tutelles sur la stagnation démotivante des carrières des personnels d'appui à la recherche affectés à l'unité.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Si les pratiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas ne laissent aucune prise ni aucune influence aux unités de recherche dans les processus de recrutement des maîtres de conférences, le CERSA peut néanmoins être encouragé à poursuivre les efforts de persuasion qu'il a engagés afin d'infléchir autant que possible de telles pratiques, fondamentalement nuisibles à la cohérence de sa recherche.

Le comité encourage une réflexion sur ce que recouvre, au sein des activités du CERSA, sur les reconfigurations et la modernisation potentielle de la discipline « science administrative » et ses liens avec le droit administratif, de sorte à conserver sa notoriété nationale et internationale dans ce domaine.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

La production scientifique collective n'étant pas suffisamment visible, les actions intégratives (projets scientifiques véritablement collectifs, réunissant un nombre important de membres de l'unité) méritent d'être développées et encouragées tant elles illustrent et nourrissent la démarche pluridisciplinaire située au cœur de l'identité du CERSA.

Les tutelles sont encouragées à accompagner le laboratoire dans sa stratégie de montage et de gestion de projets.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

L'ouverture du CERSA vers la société est essentiellement le fait d'individualités qui, au-delà de leurs talents indéniables, ne mettent pas en exergue l'identité même de l'unité. Il est donc recommandé au CERSA de veiller à une inscription plus collective et institutionnelle de ses activités dans la société (conférences, chaîne Youtube, événements grand public).

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

### DATE

**Début :** 17 janvier 2024 à 9 h

**Fin :** 17 janvier 2024 à 16 h 30

**Entretiens réalisés : en distanciel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

**Hcéres — Planning des entretiens du mercredi 17 janvier 2024 — Évaluation du CERSA**

**8 h 30 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique**

**9 h – 9 h 30 1ère Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité** (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence d'Yves Surel, directeur du CERSA et de Géraldine Aïdan, directrice adjointe du CERSA.

**9 h 35 – 10 h 20 2ème Séquence — 45 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles**, en la présence de Thierry Bonneau, vice-président chargé de la recherche à l'Université Paris-Panthéon-Assas et de Sandrine Maljean-Dubois, Directrice adjointe scientifique section 36 du CNRS.

**10 h 20 – 10 h 30 Pause**

**10 h 30 – 11 h 30 3ème Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.**

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

**13 h – 13 h 30 4ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).** Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

**13 h 30 – 14 h 5ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les doctorants et les postdoctorants.**

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

**14 h – 14 h 30 6ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec le personnel d'appui à la recherche (PAR)**, en la présence de Florence Nuk (CNRS), gestionnaire du CERSA, Sophie Dellatana, responsable du centre de documentation du CERSA, Afarin Vaziri, personnel administratif.

**14 h 30 – 14 h 45 Pause**

**14 h 45 – 15 h 15 7ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos**, en la présence d'Yves Surel, directeur du CERSA et de Géraldine Aïdan, directrice adjointe du CERSA.

**15 h 30 – 16 h 30 Entretien à huis-clos du comité d'experts**, en la présence du conseiller scientifique

**16 h 30 Fin des entretiens**

## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 36 du CNRS et la section 02 du CNU, sollicitées, n'ont pas souhaité être représentées dans ce comité.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 11 mars 2024

**Observations sur le rapport d'évaluation :**

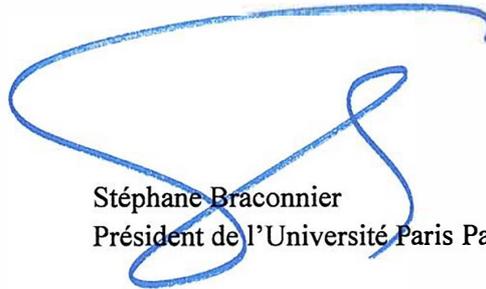
**DER-PUR250024375 - CERSA - Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques**

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA) qui s'est déroulée le 17 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 21 février 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Yves Surel, directeur du CERSA.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier  
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T.33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)